

## Henry Dunant

*En cette année du centenaire de l'idée de la Croix-Rouge, la Revue internationale a demandé à plusieurs personnalités d'exposer la signification du geste de Dunant à Solférino. C'est ainsi que MM. Boissier, président du CICR, Dunning, secrétaire général de la Ligue, Siordet, vice-président du CICR, sont déjà venus rappeler le sens même du message de la Croix-Rouge et son importance dans le monde contemporain. D'autres viendront encore.*

*Mais nous avons jugé indispensable que la voix de notre vénéré président d'honneur, M. Max Huber, s'élève également à cette occasion. C'est pourquoi nous reproduisons ci-après le beau texte qu'il avait écrit, en 1928, sur la personnalité et l'oeuvre du fondateur de la Croix-Rouge. Ce texte a paru, en allemand, dans la Neue Zürcher Zeitung, puis, ici même, en français et la traduction en a été revue dernièrement par M. William Roch.*

*Nous sommes heureux de pouvoir l'illustrer, grâce à l'obligeance de MM. Edouard Wyss-Dunant et Daniel Odier que nous remercions très sincèrement, de trois portraits inédits représentant Henry Dunant et ses parents<sup>1</sup>. Celui de Madame Dunant-Colladon, entre autres, est émouvant quand on se souvient de l'influence profonde qu'exerça sa mère sur le fondateur de la Croix-Rouge. Ne rappelait-il pas, en effet, dans des termes touchants, tout ce qu'il reçut de sa mère, lorsqu'il rédigeait à Heiden, vers la fin de*

---

<sup>1</sup> Hors-texte.

*sa vie, des notes personnelles demeurées, aujourd'hui encore, inédites ?*<sup>1</sup> (N.d.l.R.)

\* \* \*

La Croix-Rouge est une grande œuvre d'entraide et de charité qui représente, aux yeux de tous les peuples, un élément d'union. Depuis ses origines, elle a toujours eu pour dessein essentiel de secourir les blessés et les malades en temps de guerre, et cela sans distinction de partis. C'est dire que la Croix-Rouge s'inspire d'un noble esprit de fraternité, qui est véritablement neutre parce qu'il s'élève au-dessus des oppositions de nationalités, de religions et de classes pour combattre les souffrances de l'humanité.

Comment évaluer la force et l'efficacité d'un mouvement qui s'inspire d'un idéal ? Bien que cela soit impossible, nous ne craignons nullement d'affirmer que la Croix-Rouge (et ce terme signifie à la fois l'idée et l'institution) est une des puissances constructives, un des éléments d'union dans notre monde déchiré par les contradictions. Aussi sommes-nous fondés à garder intactes les valeurs que représente la Croix-Rouge et à conserver le souvenir reconnaissant des hommes qui l'ont créée ou de ceux qui l'ont amenée à son développement actuel.

Au premier rang de ces hommes figure Henry Dunant. De sa personnalité et de son action, on ne saurait dissocier l'histoire de la Croix-Rouge et de la Convention de Genève. Car, sans l'heure que Dunant vécut à Solférino, sans les sentiments de fraternité que nourrissait son esprit ardent, sans son intuition géniale des possibilités offertes à l'œuvre dont il fut l'initiateur, celle-ci n'aurait pas pu s'enraciner dans notre temps aussi fortement et durablement.

Comme toutes les grandes idées, celle de la Croix-Rouge est simple et évidente. Mais longtemps elle s'était heurtée à l'égoïste insouciance des hommes qui n'avaient pas conscience de leur devoir de secourir en frères les victimes de la guerre sans distinguer entre ennemis et amis. Ce devoir, Dunant l'a senti et

---

<sup>1</sup> Manuscrits d'Henry Dunant, Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

l'a compris ; il l'a annoncé avec la foi et la flamme d'un prophète. C'est là son mérite ineffaçable.

D'ancienne famille genevoise, Henry Dunant appartenait à un milieu que le calvinisme avait profondément marqué. On trouve, en effet, chez le promoteur de la Croix-Rouge cette conception austère de la vie et cette volonté d'exprimer son idéal religieux et moral dans de grandes œuvres philanthropiques. Cette orientation d'esprit, Dunant la devait principalement à une profonde piété qu'il tenait de sa mère et qui, en dépit de bien des traverses, a toujours été à la base de son œuvre et de sa pensée.

Dunant vécut les instants décisifs de sa vie en juin 1859 ; il était alors sur le champ de bataille de Solferino où gisaient quarante mille blessés dans un espace relativement restreint. Dans l'église de Castiglione, il trouve entassés cinq cents blessés français et autrichiens, tous privés de consolations et de soins médicaux, tous plongés dans une misère indescriptible. Dunant est encore plus remué par le sort de ces malheureux que par l'horreur même du champ de bataille jonché de morts. Et voici que de cette émotion profonde, naît chez cet homme la volonté d'agir. Ce civil, cet étranger, dépourvu de toute expérience médicale et que rien ne désignait ni ne préparait à cette tâche, entreprend alors de secourir les blessés avec des moyens de fortune. Aidé de quelques femmes de la région et de touristes se trouvant comme lui, par hasard, sur les lieux, Dunant organise un service d'infirmiers volontaires. Bien plus, il fait comprendre à ceux qui l'entourent cette chose inconcevable que les secours doivent être accordés aussi bien aux ennemis qu'aux amis. Il obtient même que des médecins autrichiens capturés ne soient pas considérés comme prisonniers, mais affectés aux services sanitaires. Néanmoins, il se rend compte qu'en présence de l'immense misère des blessés, une assistance aussi improvisée demeure presque inefficace.

Grâce à ses relations influentes, Dunant adresse des lettres émouvantes à de hautes personnalités militaires et civiles dont il espère obtenir l'appui. Il publie même un livre intitulé *Un Souvenir de Solferino* (1862). Dans ce texte, dont la publication est d'importance historique, l'auteur dépeint avec réalisme les

phases de la bataille; il y évoque ses souvenirs personnels et ceux de quelques-uns de ses collaborateurs. Le *Souvenir de Solferino*, qui fut maintes fois réédité et qu'on traduisit en plusieurs langues, intéressa à la cause des blessés de guerre un nombre toujours grandissant de personnes. Mais Dunant formula encore les trois principes qui devaient avoir une portée pratique décisive pour l'avenir. Ces principes étaient les suivants :

- 1<sup>o</sup> créer des sociétés chargées de former, en temps de paix déjà, un personnel volontaire dont la tâche serait en cas de guerre de prêter son concours aux services de santé militaires (ce sont aujourd'hui les Sociétés nationales de la Croix-Rouge que tous les pays ont constituées chez eux).
- 2<sup>o</sup> étendre la tâche des sociétés aux cas d'épidémies et de catastrophes naturelles (la Croix-Rouge a récemment attaché beaucoup d'importance à cette activité);
- 3<sup>o</sup> reconnaître aux organisations de secours un caractère international et les rendre de la sorte inviolables vis-à-vis des belligérants (c'est la Convention de Genève de 1864 qui, la première, a fait ce pas).

Si Dunant eut le mérite de lancer l'idée de la Croix-Rouge et de gagner le monde à cette cause, la chance lui permit de trouver immédiatement parmi ses compatriotes des hommes qui, animés des mêmes sentiments, l'aidèrent à réaliser l'œuvre. Tel fut Gustave Moynier, président de la Société genevoise d'utilité publique, qui adopta d'emblée les idées du philanthrope; tel fut le général Dufour sous la présidence duquel se forma le *Comité international de secours aux militaires blessés*. Ce groupement, composé de personnalités genevoises, fut l'embryon de l'actuel Comité international de la Croix-Rouge siégeant à Genève.

En 1863 et 1864, Dunant déploya une grande activité pour propager l'idée de la Croix-Rouge auprès des cours, des gouvernements et dans l'opinion publique. Cette activité porta d'emblée ses fruits, car en 1863 déjà on put convoquer à Genève un congrès qui rassembla des experts délégués par seize Etats et

qui posa les bases de l'organisation de la Croix-Rouge, telle qu'en principe Dunant l'avait conçue. L'année suivante, dans la même ville, le Conseil fédéral réunit par invitation une conférence diplomatique qui élaborait la Convention de Genève du 22 août 1864 *pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne*. Cette Convention, ratifiée par l'ensemble des Etats, proclame que les ambulances et les hôpitaux militaires sont reconnus neutres; en outre, elle protège le secours volontaire aux blessés; enfin, elle sanctionne le principe de l'égalité de traitement des blessés ou des malades appartenant à l'une ou l'autre des Parties belligérantes. Par hommage pour la Suisse, on accorda au personnel et aux organisations placées sous la protection de la Convention le signe distinctif d'une croix rouge sur fond blanc, qui est l'emblème fédéral aux couleurs interverties.

La Convention de 1864 fut considérablement élargie et remaniée à Genève en 1906; en outre, les deux conférences internationales de la paix, réunies à La Haye en 1899 et en 1907, l'adaptèrent à la guerre maritime. Il n'en reste pas moins que le texte de 1864 est le premier traité international qui, en vertu de principes humanitaires, ait fixé des limites à la conduite des hostilités; c'est aussi le premier traité qui ait placé sous la protection du droit des gens une œuvre charitable destinée précisément à fonctionner en temps de guerre. Aussi la Convention de Genève marque-t-elle une étape décisive dans l'histoire des idées humanitaires et dans celle du droit international public.

Dunant ne s'en tient pas à ce succès. Au cours de la guerre franco-allemande de 1870, il veille à l'observation de la Convention de Genève; pendant la Commune, en 1871, il suggère d'étendre l'application de la Convention à la guerre civile. Loin de se limiter au but primitivement assigné à la Croix-Rouge et devançant une fois de plus son époque, Dunant cherche à régler la situation des prisonniers de guerre; ce qu'il voudrait encore, c'est réaliser une solidarité internationale pour secourir les victimes de calamités naturelles; enfin, donnant à ses vues toute leur ampleur, il tente de constituer une ligue mondiale pour l'ordre social. C'est ainsi qu'il accueille passionnément

l'idée de l'arbitrage international qui atteindrait en sa source même la guerre et les souffrances qu'elle engendre.

Mais des revers financiers retiennent Dunant dans la poursuite de ses grandes idées, qui sont presque démesurées. Homme d'affaires de son état, il s'était intéressé à des entreprises qui le ruinèrent. En 1867, il quitta Genève, rompant les relations qui l'unissaient à ses amis et à ses collaborateurs. Vers 1875, il s'efface et mène loin de son pays une vie de privations. Mais, grâce à des personnes compatissantes, il trouve vers 1890 un asile dans le canton d'Appenzell. C'est alors que l'horizon s'éclaire de nouveau. La Croix-Rouge qui s'était beaucoup développée pendant ses trente ans d'existence, le salua comme son fondateur et lui rendit hommage. Dunant reçut une aide matérielle, et le prix Nobel de la Paix lui fut décerné. Enfin, il mourut paisiblement en 1910 à l'hôpital de Heiden.

Au cours de son existence, Dunant vécut des heures douloureuses. S'il put contribuer pendant un temps à la réalisation de ses idées géniales et s'il connut alors le succès, il dut ressentir d'autant plus vivement l'oubli qui vint recouvrir son nom pour des années, lorsque son esprit aventureux et imaginaire lui eut fait perdre sa fortune et ses appuis politiques. Ce philanthrope, qui avait été magnanime dans toutes ses entreprises, fut digne dans le silence qu'il garda pendant les années où le monde l'oublia, digne aussi dans sa vieillesse, pendant laquelle les hommes lui rendirent un hommage tardif.

Aucun pays plus que la Suisse n'est en droit d'évoquer avec reconnaissance la figure d'Henry Dunant; non pas seulement parce que la Confédération peut compter avec fierté ce bienfaiteur de l'humanité au nombre de ses fils, mais parce que Dunant et ses collaborateurs ont associé de façon durable l'œuvre de la Croix-Rouge à Genève et à la Suisse. Si, par un destin providentiel, ce pays n'eut pas à éprouver les bienfaits de la Convention de Genève, du moins fut-il appelé, comme les autres pays neutres, à faire largement œuvre de bon samaritain...

Certes, la fonction traditionnelle de la Croix-Rouge est de secourir les victimes des hostilités. Cependant, la grande et belle

activité que cette institution peut déployer en temps de paix, n'exclut nullement sa mission initiale du temps de guerre; au contraire, elle la présuppose.

Si nous reconnaissons que le but suprême de la politique est la pacification du monde par le règne de la justice, et si nous poursuivons ce dessein avec énergie et confiance, nous ne saurions cependant oublier que les penchants des hommes peuvent les inciter à recourir aux armes. Aussi restons prêts à dresser, au-dessus des conflits, l'emblème de la Croix-Rouge symbolisant la fraternité. Cette double tâche qui nous incombe de secourir les victimes de la guerre et de prévenir les conflits, Henry Dunant déjà l'avait pressentie. Honorons sa mémoire afin d'agir selon son esprit. C'est là, pour le peuple suisse et pour ses autorités, un noble devoir.

MAX HUBER

Président d'honneur du CICR

---